

## Note de cadrage

« La vulnérabilité d'un territoire  
aux inondations :

Quels enjeux  
pour les documents d'urbanisme?  
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »

*Élodie SALLES – DRIEE*



# PGRI et documents d'urbanisme

## Pour une culture commune « inondation / urbanisme » : 3 outils produits

- Résumé des objectifs / dispositions du PGRI sur l'aménagement
- Éléments pour le porter à connaissance (PAC) de l'État
- Note de cadrage pour diagnostiquer la vulnérabilité d'un territoire : pourquoi et comment dans un SCoT et un PLUi ?

=> *co-construction Etat-collectivités-agences d'urbanisme depuis fin 2016 avec l'appui de 2 groupes régionaux Normandie et Grand Est*

➔ **séminaire de présentation et diffusion en ligne en mai 2018**

## Des ressources



## Un sujet complexe



@\_Fanny\_Thomas

# Un objectif prioritaire : réduire la vulnérabilité des territoires à risques importants d'inondation

- « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires » objectif 1.A

Prescription pour les documents d'urbanisme en TRI :

1.A.2 - Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les schémas de cohérence territoriale



1.A.3 - Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme



- « Estimer l'évolution des enjeux exposés aux risques inondation à l'issue de la mise en œuvre des SCOT en TRI » Objectif 3.E.2

Accompagnement prévu :

« Dès l'approbation du PGRI, le préfet coordonnateur de bassin publie une **note de cadrage** qui définit le contenu type des diagnostics de vulnérabilité aux différentes échelles de territoire »

# Un document d'éclairage

*Mai 2018*



« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :  
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?  
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »



*Complémentaire aux guides existants*



*Guide « SCOT »  
Déc. 2013*

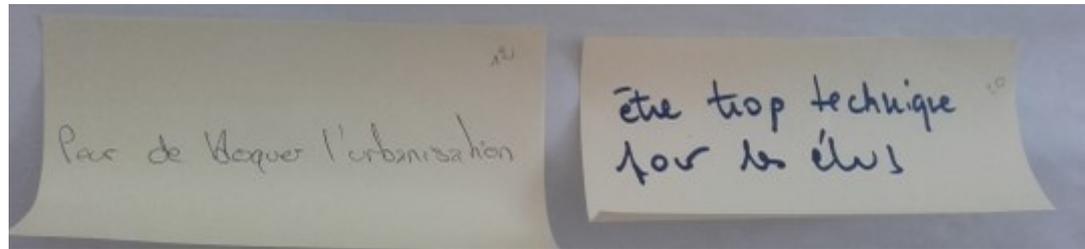


*Référentiel national  
Déc. 2016*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

# Une ambition adaptée aux attentes et craintes



## ■ Ce document a pour objet de :

- ✗ Sensibiliser sur l'intérêt d'intégrer la vulnérabilité en amont
- ✗ Proposer des questions à se poser pour l'étudier
- ✗ Partager des exemples de diagnostic
- ✗ Lister des ressources et outils

## ■ Ce document n'a pas pour objet de :

- ✓ Fixer un cadre rigide
- ✓ Donner un modèle de cahier des charges type

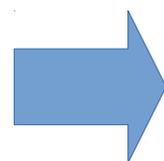
=> *Adaptation nécessaire aux contextes et échelles des territoires*



# 1<sup>er</sup> volet : POURQUOI s'intéresser à la vulnérabilité aux inondations d'un territoire dans la planification ?



*Jour inondable*



*Fanny Thomas*

*Une vision restrictive  
du risque inondation pour l'aménagement ?*

*Un nouveau regard  
sur l'ensemble des enjeux du territoire*



# 1<sup>er</sup> volet : POURQUOI s'intéresser à la vulnérabilité d'un territoire dans la planification ?

- **Comprendre le fonctionnement du territoire face à l'inondation**
  - **zone impactée** > seules zones inondées
- **Un enjeu stratégique pour un aménagement durable :**
  - **rester attractif** : répondre au besoin de développement, s'adapter en valorisant les zones inondables (trame verte et bleue, nature en ville,...) et faciliter en amont les projets urbains
  - **vivre avec le risque** : savoir se préparer et mieux rebondir
- **Une démarche aussi pour gérer le risque avec tous les usagers :**
  - la gestion de crise : plans communaux de sauvegarde , ...
  - la culture du risque : informations des habitants, repères de crues, ...
  - des actions pour aménager le bâti existant, les réseaux,...



# 2ème volet : COMMENT s'intéresser à la vulnérabilité dans un document d'urbanisme ?

**3 étapes, des questions à se poser et des exemples de réponses**



**Étape 1. Connaître l'exposition aux risques du territoire**



**Étape 2. Comprendre le fonctionnement du territoire lors des inondations et sa vulnérabilité**



**Étape 3. Définir des objectifs d'aménagement adaptés**

# COMMENT s'intéresser à la vulnérabilité dans un document d'urbanisme ?

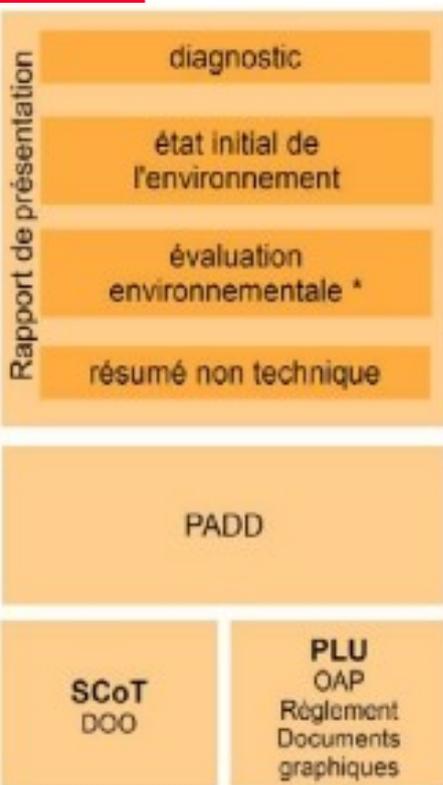


## Étape 3. Définir des objectifs d'aménagement adaptés

- « Comment ne pas aggraver la situation ? »
- « Quelles priorisations ? Opportunités d'atténuation ? »
  - valorisation des zones inondables, écoulement de l'eau
  - proportionnalité intensité du bâti // niveau de risque
  - relocalisation, espaces « mutables »
  - solidarités entre territoires inondables et non inondables
  - opérations de renouvellement urbain, PLH, PDU,...
  - formes architecturales adaptées

=> SCOT : grands principes et grands équilibres

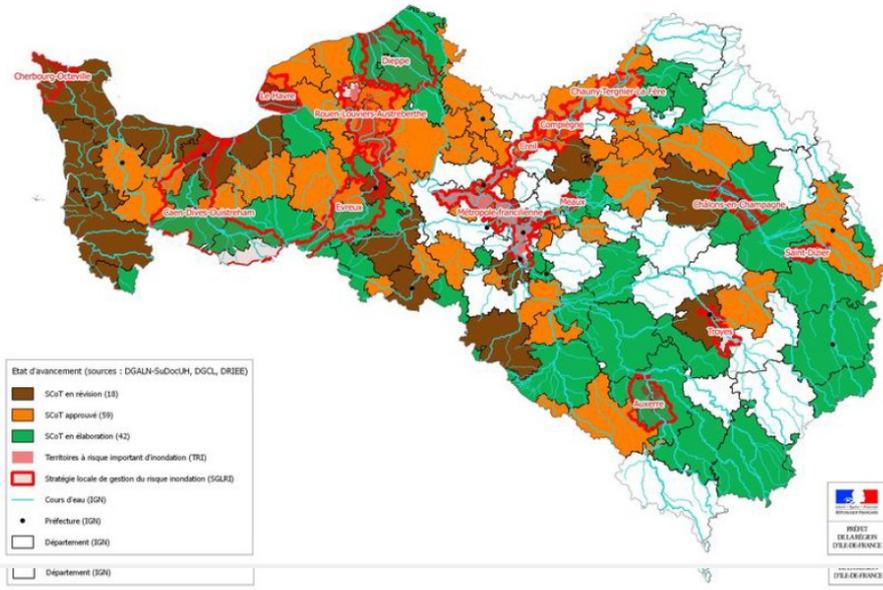
=> PLUi et PLU : localisation et règles adaptées



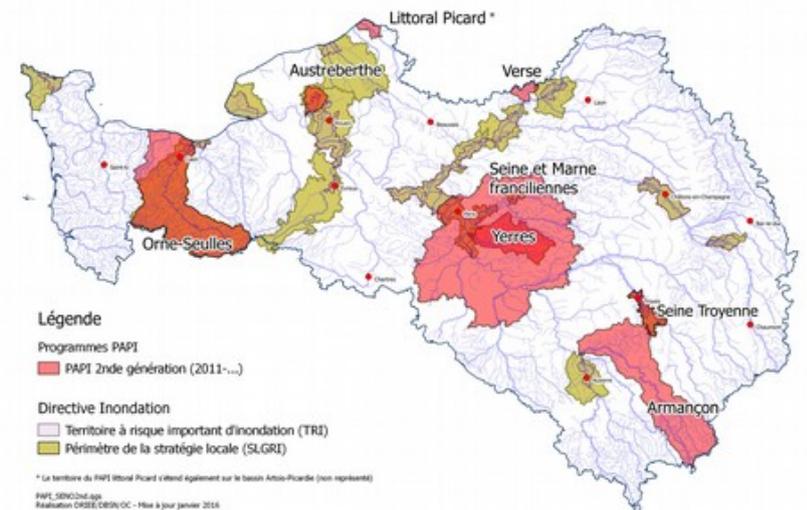
# Zoom sur les moyens mobilisables

- Des partenariats techniques « eau » et « urbanisme »
- Un atout : les dynamiques des SLGRI et des PAPI
  - structures porteuses : des accompagnateurs privilégiés
  - un dialogue pluri-acteurs instauré
  - des premiers éléments de diagnostic et des objectifs
  - étude de collectivité inscrite dans un PAPI => jusqu'à 50 % de subvention État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)

Etat d'avancement au 31/12/2016 des SCOT et périmètres des TRI et des SLGRI



PAPI de seconde génération et directive inondation sur le bassin Seine-Normandie



# Enjeux de mise en œuvre

- ✓ Développer une culture commune « eau » et « urbanisme »
- ✓ Partager les données – partenariats et concertations
- ✓ Articuler les échelles et proportionner les réflexions
- ✓ Accompagner les territoires et partager les expériences

**Outils en appui du PGRI mis en ligne sur le site de la DRIEE :**

**<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>**

**Accueil > Eau et milieux aquatiques > Politique de l'eau > Les directives européennes  
> Directive Inondation > Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) > Mise en œuvre du plan**

